



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS
ET AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Au 1^{er} octobre 2025 - Mise à jour au 1er janvier 2026

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

➤ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2025 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,10 €/mois Soit pour information, 25,20 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	2,10 €/mois Soit pour information, 25,20 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale <ul style="list-style-type: none">• à débit immédiat : Carte CB Visa Classic• à débit différé : Carte CB Visa Classic• à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾• à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽³⁾	45,40 €/an 45,40 €/an 46,90 €/an 41,80 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 4e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur compte⁽⁴⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : <ul style="list-style-type: none">• en agence• par Internet	4,10 €/virement Gratuit
Prélèvement <ul style="list-style-type: none">• frais par paiement d'un prélèvement SEPA• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cette Carte est uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans dès le 7 décembre 2025.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE



> Extrait standard des tarifs 2025 aux Particuliers	02
---	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevé de compte	04
> Tenue de compte	04
> Service en agence	05
> Services bancaires de base	05
> Les prestations de base	06

BANQUE À DISTANCE



> Banque à distance	07
---------------------------	----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	09
> Virements	12
> Prélèvements sepa/tipsepa	13
> Chèques	14
> Autres services	14

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> Les formules	15
> Enjoy	18
> Tarifications spécifiques agence enjoy	19
> Offres satellis	19
> Offre coloc'	19
> OCF (offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière)	20
> Offres retirées de la commercialisation	21

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> Commission d'intervention	24
> Opérations particulières	24
> Incidents de paiement	25

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> Découverts et autorisations de découvert	26
> Crédits à la consommation	27
> Crédits immobiliers	27
> Garanties	28
> Autres opérations	28
> Assurance	28

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



> Épargne bancaire	29
> Placements financiers	30

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



> Vous assurer ainsi que vos proches	35
> Assurer vos biens	36
> Vous protéger au quotidien	36
> Assurer votre épargne	36
> Protéger vos moyens de paiements	36
> Offres retirées de la commercialisation	37

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> Frais de succession	38
> Autres prestations	38

OPÉRATIONS INTERNATIONALES



> Option internationale	39
> Change manuel	39
> Opération par carte bancaire	40
> Opérations par chèques	40
> Virements non sepa	41
> Compte en devises	41

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



> Fonctionnement du compte	42
> Offre groupée de services	42
> Découverts et autorisations de découverts	43
> Crédits à la consommation	43
> Option internationale	43

TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES



> Associations de proximité	44
-----------------------------------	----

INFORMATIONS UTILES



> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	47
> Nos partenaires/mentions légales	47
> Informations complémentaires	48
> Définitions placements financiers	49

RÉSOUTRE UN LITIGE



> Votre caisse d'épargne : votre interlocuteur privilégié	50
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	51

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



➤ OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt.....	Gratuit
• Désolidarisation de compte joint	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire ⁽¹⁾	Gratuit
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit
• Virement de clôture de compte	Gratuit

➤ RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Décadaire	1,68 €	1,68 €
Quinzaine	1,68 €	1,68 €
Autre périodicité	1,68 €	1,68 €
• Relevé annuel de frais	Gratuit	
• Remise de relevé de compte en agence		5,30 €/demande

➤ TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (hors forfaits) 12/18 ans	Gratuit	6,30 €/trimestre
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif		30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte ⁽²⁾



À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs d'un compte de dépôt sans moyen de paiement.



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.



(1) La Caisse d'Epargne CEPAC met à disposition du client le guide de mobilité bancaire.

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation..... **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne CEPAC **3,00 €**
 - Dans une autre Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice)..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)
 - Métropole et Réunion..... **à partir de 163,80 €/an**
 - Antilles **à partir de 148,20 €/an**
 - SPM, Guyane, Mayotte **à partir de 136,40 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels par ouverture**
- Salle des coffres virtuelle
 - Métropole et Réunion..... **218,40 €/an**
 - Antilles **197,40 €/an**
 - SPM, Guyane, Mayotte **182,00 €/an**



IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte  prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.



 **À SAVOIR**

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 23).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs

des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

➤ LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

• L'ouverture et la clôture du compte	Gratuit
• Un changement d'adresse par an.....	Gratuit
• La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire	Gratuit
• La domiciliation de virements bancaires	Gratuit
• La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	Gratuit
• La tenue du compte	Tarifs standards⁽²⁾
• L'encaissement de chèques et de virements bancaires.....	Tarifs standards⁽²⁾
• Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.....	Tarifs standards⁽²⁾
• L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.).....	Tarifs standards⁽²⁾
• Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque	Tarifs standards⁽²⁾
• La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne	Tarifs standards⁽²⁾

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile, etc.)⁽³⁾
- e-Documents **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - Lecteur CAP
 - Métropole **Gratuit la 1ère fois puis 10,80 € à partir du 2ème**
 - Antilles, Guyane **Gratuit la 1ère fois puis 9,77 € à partir du 2ème**
 - Réunion, Mayotte **9,77 € la première année puis Gratuit**
 - SPM **Gratuit la 1ère fois puis 9,00 € à partir du 2ème**
 - Coffre-fort numérique⁽⁴⁾
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go **jusqu'à 25 ans -50%**
 - Métropole **1,30 €/mois**
 - Antilles Guyane et Réunion Mayotte **1,18 €/mois**
 - SPM **1,08 €/mois**
- Webprotexion **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle **jusqu'à 25 ans -50%** **2,10 €/mois soit pour information, 25,20 €/an⁽⁴⁾**
 - Formule famille **jusqu'à 19ans -50%** **3,25€/mois soit pour information, 39,00 €/an⁽⁴⁾**
- Service Mes alertes **Gratuit**
Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par
 - Notification hors application mobile⁽¹⁾
 - Par email
 - Via Banxo⁽¹⁾

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Coût selon selon opérateur téléphonique ou fournisseur d'accès internet.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(4) Hors coût opérateur téléphonique.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

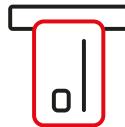
- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽³⁾ **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽³⁾ **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽³⁾.

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**



MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait 12/18 ans **Gratuit**

• Carte Noméa.....	24,00 €/an
• Carte Nomade ⁽¹⁾	22,40 €/an



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Carte de retrait nationale	44,90 €/an
• Carte Equilibra sans code ⁽¹⁾	24,00 €/an



À SAVOIR

Les offres retirées de la commercialisation peuvent être conservées par les client qui les détiennent.

(1) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	CB Visa Classic	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽²⁾
12/18 ans -50 %						
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)				141,30 €	45,40 €	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	330,90 €	231,40 €	141,30 €	45,40 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						46,90 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					41,80 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	Non disponible	141,30 €	45,40 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	231,40 €	141,30 €	45,40 €

À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Cette Carte est uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.



À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾..... **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa classic ou CB Visa Classic Izicarte	CB Visa classic à Contrôle de solde quasi- systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	-	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 4 ^e retrait dans le mois	-	1,00€/retrait	1,00€/retrait	1,00€/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit			

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque..... **6,25 €**
- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)..... **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités **1,45€/mois soit 17,40 €/an**

Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile⁽²⁾)..... **1,16€/mois soit 13,90 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **13,35 €**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **15,80 €**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence
 - Permanente..... **Gratuit**
 - Temporaire⁽³⁾..... **12,80 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... **12,50 €**

(1) Voir détail zone EEE page 45.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass..

(3) Gratuit depuis l'espace de banque à distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.



> VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Epargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Gratuit	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Epargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Epargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	4,10 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	4,10 €	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,45 €	Gratuit

- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

Autres opérations

- Service Wero **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort..... **16,00 €**
- Demande de retour de fonds sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort..... **16,00 €**

> PRELEVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt).....	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA.....	Gratuit
• Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements	Gratuit
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA.....	20,00 €/opération

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	16,00 €	Non disponible



ICS (Identifiant Créditeur SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

• Ouverture du service d'émission de prélèvement.....	Gratuit
• Création, modification et gestion du mandat.....	Gratuit
• Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement.....	Gratuit
• Émission d'un prélèvement SEPA.....	Gratuit
• Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis	16,00 €
• Frais de demande de versement d'un prélèvement SEPA émis	16,00 €
• Frais de recherche de preuve pour contestation sur prélèvement.....	20,00 €
• Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)	Gratuit

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 45).



> CHÈQUES

• Mise à disposition de chéquier à l'agence	Gratuit
• Remise de chèque(s)	Gratuit
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)	
• Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt	15,80 €
• Émission d'un chèque de banque en agence sur compte livret	12,70 €
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- Envoi par lettre recommandée	8,40 €
- Envoi par courrier simple	Gratuit
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois	8,50 €
• Frais de photocopie de chèque	16,00 €



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur	16,00 €/chèque
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	25,00 €/chéquier

> AUTRES SERVICES

• Service opérations courantes illimitées	2,90 €/mois soit 34,80 €/an
Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.	
• Frais pour l'établissement d'un devis pour recherche multiple (déductible en cas d'acceptation par le client)	36,00 €

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽⁷⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹¹⁾



CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique^{(2)/} systématique⁽²⁾



CB Visa classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁶⁾

Formule Famille ⁽⁷⁾	14,10 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	7,55 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans) ⁽⁹⁾	2,00 €/mois*
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans) ⁽⁹⁾	1,00 €/mois*
Professionnels ⁽¹¹⁾	50 % de réduction

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans dès le 7 décembre 2025..

(3) Les cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) L'option Internationale de niveau F1, F2 et F3 est gratuite pour tous les Jeunes de 12 à 18 ans, et l'option internationale de niveau F1 et F2 est gratuite pour tous les Jeunes de 19-28 ans, détenteurs d'une formule individuelle « Initial » (inclusa ou non en Formule Famille).

(10) Sauf pour Saint pierre et Miquelon 1, 00 €/mois.

(11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un forfait Libre Convergence, Labellis, Auto entrepreneur, Franchise et vous, Freelance ou Vilitis destiné à leur activité professionnelle.

* Tarif valable jusqu'au 31/12/2025



FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾/systématique⁽²⁾	 CB Visa classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
---	---	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille⁽⁸⁾	15,70 €/mois	21,20 €/mois
Formule Individuelle⁽⁹⁾	10,10 €/mois	15,55 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)⁽¹⁰⁾	4,50 €/mois*	7,00 €/mois*
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)⁽¹⁰⁾	4,50 €/mois*	7,00 €/mois*
Professionnels⁽¹¹⁾	50 % de réduction	

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde à autorisation quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Les cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) L'option Internationale de niveau F1, F2 et F3 est gratuite pour tous les Jeunes de 12 à 18 ans (à partir de 11 ans dès le 7 décembre 2025), et l'option internationale de niveau F1 et F2 est gratuite pour tous les Jeunes de 19-28 ans, détenteurs d'une formule individuelle « Confort » (inclusa ou non en Formule Famille).

(11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un forfait Libre Convergence, Labellis, Auto entrepreneur, Franchise et vous, Freelance ou Vivilis destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾/ systématique⁽²⁾	 CB Visa classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé
--	---	---	---	---

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Autres services inclus dans l'offre

Formule Famille ⁽⁸⁾	30,00 €/mois	37,80 €/mois	48,90 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	22,20 €/mois	27,70 €/mois	38,20 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	11,10 €/mois	13,85 €/mois	19,10 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)*	11,10 €/mois	13,85 €/mois	19,10 €/mois
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

* à partir de 11 ans dès le 7 décembre 2025

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise réegie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un forfait Libre Convergence, Labellis, Auto entrepreneur, Franchise et vous, Freelance ou Vitilis destiné à leur activité professionnelle.

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique

La tenue de compte

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾

Un chéquier (sur demande)

L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile

Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)

Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)

L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle

Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)

Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet

Les prestations suivantes liées à la carte CB Visa classic :

- l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne,
- la réédition/réactivation du code confidentiel,
- les frais d'opposition (blocage) de la carte,
- la re-fabrication de la carte avant échéance,
- les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).

**2,00 €/mois
soit 24,00 €/an**

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... 5,00 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque 5,00 €

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement 5,00 €

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Epargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 5,00 €

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Nomea ⁽⁴⁾ - Carte Equilibra sans code (plus commercialisée)	4,50 €/mois soit 54,00 €/an
Carte CB Visa classic à contrôle de solde systématique	5,25 €/mois soit 63,00 €/an

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽⁵⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services

Sans Carte de paiement	Gratuit
Carte CB Visa classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/mois soit 12,00 €/an

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances

(4) Sous réserve de commercialisation.

(5) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.



> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

1,00 €/mois
soit
12,00 €/an

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opérations dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €⁽⁵⁾**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁵⁾**

Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁶⁾**

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(4) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(5) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(6) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



➤ OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle) ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	CB Visa Classic ⁽²⁾ ou Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit immédiat et à débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
---	--	--	--	--	---------------

Une carte au choix

Tarif standard	9,85 €	10,00 €	16,70 €	22,72 €	35,40 €
----------------	--------	---------	---------	---------	---------

Tarifs jeunes

Jusqu'à 18 ans	1,06 €	1,06 €			
De 19 à 21 ans	2,46 €	2,51 €	4,03 €	5,34 €	8,27 €
De 22 à 25 ans	4,92 €	5,02 €	7,86 €	10,66 €	16,53 €

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle ou formule Famille⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁷⁾
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier⁽⁷⁾
- Un forfait de 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁸⁾

Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2^e carte dans Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :

50 % de réduction⁽⁹⁾

La carte Visa Classic supplémentaire	1,98 €/mois
La carte Visa Premier supplémentaire	5,90 €/mois
La carte Visa Platinum supplémentaire	9,70 €/mois
La carte Visa Infinite supplémentaire	13,80 €/mois

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(8) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(9) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.





SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 5 % de remise sur le prix à l'unité	2 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité
---	---	---

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

Tarif mensuel à l'unité

Retraits déplacés illimités par carte	1,45 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans)	1,15 €
Fin de commercialisation depuis le 12/06/2017	
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,30 € <small>19/25 ans -50%</small>
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	17,30 € <small>19/25 ans -50%</small>
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	2,90 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽¹⁾)	1,95 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	Métropole: 1,30 € Antilles, Réunion : 1,17 € Mayotte, Guyane : 1,08 €
AlertEcureuil Formule Individuelle	2,10 € <small>18/25 ans Gratuit</small>
AlertEcureuil Formule Famille ⁽¹⁾	3,25 €
e-Carte Bleue ⁽¹⁾	1,15 €

SERVICES « ASSURANCES »⁽²⁾⁽³⁾

Tarif annuel⁽⁴⁾

Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Nous consulter

DES RÉDUCTIONS POUR LES SERVICES « COMPLÉMENTAIRES »⁽⁵⁾

Pour les jeunes jusqu'à 18 ans	Gratuit
Pour les jeunes (de 19 à 21 ans)	75% de réduction
Pour les jeunes (de 22 à 25 ans)	50% de réduction

(1) Sous réserve de commercialisation. Service non commercialisé auprès des mineurs et des majeurs protégés.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) La 1^{re} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

(5) Ces réductions ne s'appliquent pas aux services « du quotidien » affichant déjà une réduction spécifique par tranche d'âge (sauf service e-carte bleue)





SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation ⁽¹⁾ à une offre groupée de services	Satellis Essentiel ⁽²⁾	Satellis Essentiel Plus ⁽²⁾	Satellis Intégral ⁽²⁾
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	10,85 €/mois soit 130,20 €/an	10,90 €/mois soit 130,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ à débit immédiat	10,85 €/mois soit 130,20 €/an	10,90 €/mois soit 130,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽³⁾ à débit différé	10,85 €/mois soit 130,20 €/an	10,90 €/mois soit 130,80 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽³⁾ à débit immédiat			19,18 €/mois soit 230,16 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽³⁾ à débit différé			19,18 €/mois soit 230,16 €/an
Carte Visa Infinite			34,80 €/mois soit 417,60 €/an

Avantages offres supplémentaires

Par carte Visa Classic supplémentaire	1,78 €/mois soit 21,36 €/an	1,78 €/mois soit 21,36 €/an	
Par carte Visa Premier supplémentaire			5,95 €/mois soit 71,40 €/an
Par carte Visa Infinite supplémentaire			13,80 €/mois soit 165,60 €/an

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo ⁽²⁾	Solution 16/17 ⁽²⁾
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/mois	1,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic	1,00 €/mois	1,00 €/mois

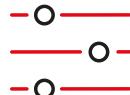
(1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.

(2) Tarifs des offres souscrites avant le 28/11/2016, date d'arrêt de commercialisation de ces offres.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



➤ COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 24). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 05).

➤ OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 85,00 €)
• Frais par saisie-attribution / Frais par saisie-conservatoire.....	110,00 €
• Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple).....	11,00 €



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créiteur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 15 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾  (maximum 1 par jour)..... **11,00 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾

- Chèque inférieur ou égal à 50,00 €	22,00 €/rejet⁽²⁾
- Chèque supérieur à 50,00 €	42,00 €/rejet⁽²⁾

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	35,00 €
• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire.....	25,00 €
• Frais sur chèque remis à l'encaissement et revenu impayé (hors défaut de provision)	17,00 €
• Frais pour remise de chèque mal renseignée	7,50 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision **Gratuit**

Rejet de prélèvement

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽³⁾	Montant de l'opération
- Prélèvement inférieur à 20,00 €	12,00 €/rejet
- Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € ⁽²⁾	12,00 €/rejet

Frais dans la limite d'un plafond mensuel de 600,00 €



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision.

À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

• Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision.....	Gratuit
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	Gratuit
• Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées).....	Gratuit

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif.....	Gratuit
--	----------------

(1) En cas de paiement du prélèvement ou du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention.
En cas de rejet du prélèvement ou du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.



DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



➤ DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **4,00 €/trimestre**

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG **4**, le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanent

- Intérêts débiteurs **4** **taux de base bancaire + marge dans la limite du taux d'usure **4****
- Frais de gestion **15,20 €/an**
- Frais de gestion Antilles **14,10 €/an**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 3000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur **4** de 19,75 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 21,24 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle

- Intérêts débiteurs **taux de base bancaire + marge dans la limite du taux d'usure**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 3000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,75 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 20,98 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé⁽²⁾

- Intérêt débiteurs taux fixé **chaque trimestre dans la limite du taux d'usure et affiché en agence**

Autres services

- Service franchise d'agios **5,60 €/trimestre soit 22,40 €/an**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios **4** à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

- Exonération des intérêts débiteurs

(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,60 €/mois**
- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,60 €/mois**

-

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créiteur entre chaque période.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Izicarte⁽²⁾

Le crédit renouvelable Izicarte est un produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

• Taux débiteur.....	Nous consulter
• Frais de dossier	1% du montant emprunté/prêt
- Minimum.....	50,00 €
• Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour	
- Frais de dossier	Gratuit

AUTRES SERVICES

• Location avec Option d'Achat ⁽³⁾	Nous consulter
---	-----------------------

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁴⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

• Taux débiteur.....	Nous consulter
• Frais de dossier (en % du montant emprunté)	
- de 0 à 300 000 €	minimum 1,00 % avec un minimum de 750,00 €
- à partir de 300 001 €	minimum 1,00 % avec un minimum de 950,00 €
• Frais de dossier (établissement avenant hors substitution/ résiliation assurance emprunteur).....	120,00 €
• Frais de dossier (modification sans établissement avenant).....	16,90 €
• Frais de dossier Prêt Conventionné pour Accession Sociale	
- Inférieur ou égal à 15 000 €	1,00 % du montant emprunté
- De 15 001 € à 30 000 €	360,00 €
- Supérieur à 30 000 €	500,00 €
• Prêt à taux zéro	
- Frais de dossier	Gratuit
• Prêt sur Livret ou Plan d'Epargne Logement	
- Frais de dossier	Gratuit
• Prêt Viager Hypothécaire ⁽⁵⁾	
- Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.	

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'OrIAS n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(5) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur

➤ GARANTIES⁽¹⁾

FRAIS DE GARANTIES

• Frais de prise de Garantie

- Frais de prise de garantie Caution Compagnie Européenne de Garantie et Cautions - CEGC (SACCEF)..... **Nous consulter**

• Frais de dossier de nantissement

- Sur livret, bons, Plan d'Epargne Populaire, assurance⁽¹⁾ **101,50 €**
- Sur valeurs mobilières, parts de SCPI⁽¹⁾ **127,80 €**
- Gage sur véhicule⁽¹⁾ **50,00 €**

• Délégation de Créance Bail Réel Solidaire..... **101,50 €**

• Engagement par signature

- Commission annuelle **2,00 %**
- Frais de dossier (à la prise de garantie qui s'ajoutent donc à la commission annuelle la première année)..... **1,00 %**
- Minimum..... **21,50 €**

• Frais de levée de Garantie

- Frais de mainlevée totale (sûreté réelle ou nantissement)⁽¹⁾ **150,00 €**
- Frais de mainlevée partielle (sûreté réelle ou nantissement)⁽¹⁾ **185,00 €**

➤ AUTRES OPÉRATIONS

- Attestations et duplicates..... **13,20 €**
- Frais pour report d'échéance de crédit à la consommation et immobilier..... **33,50 €**
- Réédition de document **30,60 €**
- Frais pour modification de contrat sans avenant **16,90 €**
- Modification des garanties **41,30 €**
- Avis d'impayé..... **22,40 €**
- Frais de gestion d'impayé..... **27,15 €**
- Réaménagement du prêt **1,50 % du capital restant dû**
 - Minimum..... **1500,00 €**
- Transfert, désolidarisation, cession, donation partielle **250,00 €**
- Frais de contrôle d'avancée des travaux (par visite)..... **Frais réels**
- Transfert de prêt en lien avec une clause spécifique⁽²⁾ **1,5 % du Capital restant dû dans la limite de 3 000 €**

➤ ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Assurance des Emprunteurs⁽³⁾ **Nous consulter**

L'assurance Emprunteur est liée au crédit : la banque peut en faire une condition d'octroi du crédit. Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾.

(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(2) Sous réserve de la présence de la clause dans le contrat de prêt et de l'acceptation par la banque.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



À SAVOIR

Les territoires d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Barthélémy et Saint Martin bénéficient d'une autonomie fiscale (non rattachée aux règles de la fiscalité Française en Métropole). A ce titre, l'octroi de certains produits pourraient ne pas être éligibles aux clients résidents fiscaux de ces territoires.

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

Épargne réglementée		Epargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Epargne Logement	
<ul style="list-style-type: none">- Livret A- Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)- Livret d'Épargne Populaire (LEP)- Livret Jeune- Comptes sur Livret	<ul style="list-style-type: none">- Plan Épargne Logement (PEL)- Compte Épargne Logement (CEL)	<ul style="list-style-type: none">- Compte à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne⁽²⁾ **Gratuit**
- Ouverture/Clôture d'un compte à terme **Nous consulter**
- Frais pour les comptes sur livret inactifs⁽³⁾ **30,00 €**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement **88,40 €**
- Frais de transfert du LEP **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits

Selon périodicité

	Papier	Electronique
Semestrielle, annuelle	Gratuit	Gratuit
Mensuelle, trimestrielle (par relevé supplémentaire)	1,68 €	1,68 €

- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Hors compte à terme.

(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.



• Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne	Gratuit
- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif ⁽¹⁾	Gratuit
- Retrait avec accréditif	Gratuit
- Retrait sans accréditif ⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne).....	Gratuit



À SAVOIR

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**



À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.
 Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

➤ PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le [Glossaire des frais des placements financiers](#).

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

• Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI	Gratuit
• Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME- ETI	Gratuit
• Frais de transfert	
- CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne.....	Gratuit
- CTO vers une autre banque	0,12 % avec un minimum de perception de 117,30 €
- PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 € ⁽²⁾)	
- Par ligne titre transférée	15,00 € par ligne
- Par ligne si titres non cotés	50,00 € par ligne

Frais de transaction sur les opérations de bourse



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.



(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.

(2) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

- EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction ⁽¹⁾		Par Internet	Par téléphone	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,52 %	1,50 %	1,50 %
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50 %	1,20 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	CTO	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	PEA / PEA-PME-ETI			
Minimum de perception	CTO	8,50€	15,50€	18,00€
	PEA / PEA-PME-ETI		Pas de minimum	

- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé **Gratuit**
- HORS EURONEXT (Ordre de bourses étrangères) CTO- PEA/PEA-PME-ETI : **Nous consulter**
- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT



À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC Hors Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de rachat	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

- Produits structurés
 - Titres de Crédit

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie	Gratuit
Autres titres de créance	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

- Fonds à Formule

Frais de souscription	
Frais de sortie avant échéance de fonds à formule	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Fonds à Formule	
Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie avant échéance de fonds à formule	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

(1) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.



FRAIS RÉCURRENTS FRAIS LIÉS AU SERVICE



À SAVOIR

Les droits de garde sont facturés annuellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) en janvier sur la base de l'évaluation au 31 décembre de l'année précédente.

COMpte-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde 18/28 ans **Gratuit** / Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12 de l'année N-1 et prélevé le 1er trimestre de l'année en cours			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe		Métropole : 26,50 € Antilles, Réunion : 23,96 € SPM : 22,08 €		
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	Métropole : 0,252 % Antilles, Réunion : 0,230 % SPM : 0,210 %	Métropole : 36,00 € Antilles, Réunion : 32,55 € SPM : 30,00 €	non plafonné	Métropole : 4,32 € Antilles, Réunion : 3,91 € SPM : 3,60 €
Portefeuille sans valeur inscrite		Métropole : 26,50 € Antilles, Réunion : 23,96 € SPM : 22,08 €		

PEA / PEA-PME-ETI

Les montants sont indiqués en € TTC

Droits de Garde <small>18/28 ans</small> Gratuit	
Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe
Titres Côtés	Titres Non Côtés

Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe

Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne

Tranche jusqu'à 30 000 €	Métropole : 0,30 %, Antilles, Réunion : 0,28 %, SPM : 0,25 %
Tranche de 30 001 € à 99 999 €	Métropole : 0,25 %, Antilles, Réunion : 0,23 %, SPM : 0,21 %
Tranche à partir de 100 000 €	Métropole : 0,20 %, Antilles, Réunion : 0,19 %, SPM : 0,17 %

Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)

Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	Métropole : 5,00 €, Antilles, Réunion : 4,51 €, SPM : 4,16 €	Métropole : 25,00 €, Antilles, Réunion : 22,60 €, SPM : 20,83 €
Plafond de perception		non plafonné



À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs⁽¹⁾Droits de garde⁽²⁾

FRAIS RECURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion

Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON COTÉS

	CTO	PEA / PEA-PME-ETI
Frais d'ouverture	Gratuit	Inclus dans les droits de garde
Frais de gestion de dossier	Gratuit	Inclus dans les droits de garde
Frais de transaction	153,00 €/transaction	1,20% du montant de la transaction avec un maximum de 153,00 €/transaction

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽³⁾

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commissions de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde.

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(3) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention..... **Gratuit**

À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback, (remise après achat) et remises immédiates).

OPÉRATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
 - Avis d'opéré titres **Gratuit**
 - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel **Gratuit**
 - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique **12,50 €**
 - Relevé ponctuel de portefeuille **12,50 €**
 - Délivrance d'attestation fiscale **130,00 €**
- Autres services
 - Bourse Esprit Écureuil **12,00 €**
 - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **7,00 €**
 - Service Abonnement à l'unité **Gratuit**
 - Service Assurances moins-values à l'unité **10,00 €**
 - Service « Prise de bénéfices » à l'unité **Gratuit**
 - Direct Écureuil Service Bourse **Gratuit**
 - Services de Gestion Privée : étude patrimoniale « Scan Patrimoine » **Nous consulter**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garantie Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé, commercialisé en Métropole uniquement.
- **Garanties des Accidents de la Vie⁽²⁾** **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR'Obsèques⁽³⁾** **Nous consulter**
• **SECUR'Famille 2⁽⁴⁾** **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR'Urgence⁽⁵⁾** **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie⁽⁶⁾** **Nous consulter**
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches, commercialisé en Métropole uniquement.
- **Start'Expat⁽⁷⁾** **Nous consulter**
Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) En métropole : contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances. En Outre-mer : Contrat assuré par Allianz IARD Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 991.967.200 € -1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. 542 110 291 RCS Nanterre.

(3) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(4) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(5) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Écureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filial assistance International, entreprise régie par le Code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex.

(7) Association de Services des Français de l'Etranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.



> ASSURER VOS BIENS

• Assurance Auto ⁽¹⁾	Nous consulter
• Assurance 2 Roues ⁽²⁾ (uniquement commercialisée en Métropole)	Nous consulter
• Assurance Habitation ⁽¹⁾	Nous consulter
• Télésurveillance ⁽³⁾ (uniquement commercialisée en Métropole).....	Nous consulter
• SECUR'Média ⁽¹⁾	Nous consulter

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Assurance Protection Juridique ⁽²⁾	Nous consulter
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).	
• Sérélia Téléassistance ⁽⁴⁾	Nous consulter
Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours (non commercialisé à SPM, Saint Barth et Saint Martin).	

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

• Assurance sur Épargne ⁽²⁾	27,00 €/an
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.	

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

• Assurance sur Compte ⁽⁵⁾	
Une assurance ⁽⁶⁾ permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés ;	
- Formule individuelle	36,00 €/an
- Formule Famille	57,60 €/an
- Pour en savoir plus :	

<https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/>

(1) En métropole : contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances. En Outre-mer : Contrat assuré par Allianz IARD Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 991.967.200 € -1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex- 542 110 291 RCS Nanterre.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Prestation assurée par Verisuré.

(4) Sérélia, une marque de la société Sérénia, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € – 118 avenue de Paris -CS 89139 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443.

(5) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances

(6) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Protection juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 21/11/2021 **Nous consulter**
- Sécur Famille⁽²⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽³⁾ **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Service Opposition⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Prévoyance du locataire⁽⁶⁾ **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾
- Télésurveillance IMA Protect⁽⁷⁾ **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutualles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

(7) Une société du Groupe IMA (Inter Mutualles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.



AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



➤ FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé..... **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs⁽¹⁾ est inférieur à 5910 €..... **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽²⁾..... **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5910 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850 €*
Cas d'une succession complexe ⁽³⁾	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850 €*

* Ces montants seront mis à jour en fonction de l'évolution de la réglementation

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **9,50 €**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres..... **Nous consulter**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**
- Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture > 1 an..... **70,00**



Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

➤ AUTRES PRESTATIONS

- Établissement d'attestations **13,20 €**
- Réédition de documents **12,50 €**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **19,00 €/recherche**
- Frais pour Dossier Réglementaire Client vide ou incomplet **30,00 €**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (moins d'un an)..... **16,00 €**
- Frais de recherche complexe (plus d'un an)..... **36,00 €**

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'étranéité.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

Formule 1 : Séjour		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour+**	
	12/18 ans	12/18 ans	12/18 ans	12/18 ans	12/18 ans
Retraits par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾
Tarification	4,30 €/mois		17,30 €/mois		19,60 €/mois
Engagement	1 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾

* Gratuit dans les formules Initial ou Confort

** Gratuit incluse dans la formule Optimal quel que soit l'âge.

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾

- Commission de change 0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception (non clients) 5,20 €
-



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 45).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,85 %	2,85 %
Commission fixe	3,25 €	6,25 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle..... 2,90 %
 - Commission fixe 0,55 €
 - Maximum de perception commission proportionnelle + Fixe pas de plafond

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service.....
 - Minimum de perception..... 0,10 %

En devises

- a - Commission de service.....
 - Minimum de perception..... 0,10 %
- b - Commission de change..... 0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
 - Minimum de perception..... 15,00 €
 - Minimum de perception (a + b)..... 32,34 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises

.....
- Minimum de perception..... 0,75 %
- Maximum de perception..... 17,20 €
.....
- Maximum de perception..... 300,00 €

À SAVOIR

La Caisse d'Epargne CEPAC n'accepte plus les remises de chèque étranger en euros et en devises ainsi que les chèques de voyage à partir du 09/10/2025. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement, le prélèvement SEPA, ou le virement international, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(2) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Epargne.

➤ VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays réalisé, au quichet de l'agence)

• Frais par virement en euros	
- Commission proportionnelle au montant de la transaction.....	0,10 %
- Minimum de perception.....	13,60 €
• Frais par virement en devises	
- a - Commission proportionnelle au montant de la transaction.....	0,10 %
- Minimum de perception.....	13,60 €
- b - Commission de change.....	0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception.....	15,00 €
- Minimum de perception (a + b).....	28,60 €
• Frais du correspondant	20,00 €
• Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €).....	5,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Commission⁽¹⁾ de service forfaitaire..... 13,90 €
- Commission⁽¹⁾ de change 0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
 - Minimum de perception..... 15,00 €



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> COMPTE EN DEVISES

• Ouverture, clôture	Gratuit
• Tenue de compte (montant prélevé dans la devise du compte, par trimestre)	6,30 €
• Retrait d'espèces par débit d'un compte (avec ou sans change)	6,25 € + cours billet
• Versement d'espèces par crédit d'un compte (sans change)	Gratuit
• Versement d'espèces par crédit d'un compte (avec change)	2,50 € + cours billet
• Echange d'espèces contre espèces au guichet	8,50 € + cours billet
• Réception de fonds en devises mis à la disposition à la Banque	25,00 €
• Mise à disposition de fonds dans une autre Banque	45,00 €

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

> FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits).....12/18ans **Gratuit**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle.....jusqu'à 25 ans **Gratuit**

> OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DÉTAIL DE L'INTEGRALITÉ DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL (à partir de la page 15)
Jeunes de 12 à 17 ans inclus

		CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾
Formule Initial		1,00 €/mois*
Formule Confort		4,50 €/mois*
Formule Optimal		11,10 €/mois

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

					
Formule Initial	CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾	CB Visa classic ⁽²⁾ ou CB Visa classic IZICARTE ⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier ⁽²⁾ ou Visa Premier IZICARTE ⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	Visa Platinum ⁽²⁾ ou Visa Platinum IZICARTE ⁽³⁾ Débit Différé	Visa Infinite ⁽²⁾ Débit différé
Formule Confort	2,00 €/mois*	2,00 €/mois*	7,00 €/mois		
Formule Optimal	4,50 €/mois*	4,50 €/mois*	11,10 €/mois	13,85 €/mois	19,10 €/mois

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 12 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien⁽⁴⁾.

(1) La carte CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Les services chèque et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

* Tarif valable jusqu'au 31/12/2025

> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERTS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanent
 - Intérêts débiteurs au taux de **19,75 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**
 - Frais de gestion **15,20 €/an**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽³⁾

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**

> EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- Droits de garde **18/28ans Gratuit**

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽⁴⁾

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

> OPTION INTERNATIONALE⁽⁵⁾

	Formule 1 : Séjour		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour+**	
	12/18 ans	Gratuit	12/18 ans	Gratuit	12/18 ans	Gratuit
	19/25 ans	-50%*	19/25 ans	-50%*	19/25 ans	-50%*
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités⁽⁶⁾	3/mois⁽⁷⁾	Illimités⁽⁶⁾	4/mois⁽⁷⁾	Illimités⁽⁶⁾	Illimités⁽⁷⁾⁽⁶⁾
Paiements par carte	Illimités⁽⁶⁾	10/mois	Illimités⁽⁶⁾	Illimités⁽⁶⁾	Illimités⁽⁶⁾	Illimités⁽⁶⁾
Virements	Illimités⁽⁸⁾	-	Illimités⁽⁸⁾	1/mois⁽⁹⁾	Illimités⁽⁸⁾	1/mois⁽⁹⁾
Tarification	4,30 €/mois		17,30 €/mois		19,60 €/mois	
Engagement	1 mois⁽¹⁰⁾		2 mois⁽¹⁰⁾		2 mois⁽¹⁰⁾	

* Gratuité dans les formules Initial ou Confort

** Gratuité incluse dans la formule Optimal quel que soit l'âge.

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(4) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régée par le Code des assurances.

(5) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(6) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(7) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(8) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil

(9) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant..

(10) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour. .



TARIFICATIONS SPECIFIQUES



➤ ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ (BUDGET ANNUEL INFÉRIEUR À 100 000 €)

Sont reprises ci-après, les opérations spécifiques à la clientèle des Associations de proximité.

Pour toutes les autres opérations, nous vous invitons à vous référer à la partie clientèle des Particuliers ou clientèle de l'Economie Régionale. Les prix pour cette clientèle sont exprimés hors taxes. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Toutefois, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables. Lorsque ce sigle **TVA** est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Relevé de compte

• Frais d'envoi de relevé de compte par voie postale ou en ligne	Gratuit
- Périodicité mensuelle.....	5,00 €/trimestre soit 20,00 €/an
- Périodicité bi-mensuelle	
- par voie postale.....	2,50 €/trimestre soit 10,00 €/an
- en ligne	
Périodicité décadaire	
- par voie postale.....	8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an
- en ligne	4,00 €/trimestre soit 16,00 €/an

Tenue de compte

• Tenue de compte	6,09 €/mois soit 73,08 €/an
• Service Rémunération hors forfait ⁽¹⁾ (abonnement mensuel).....	Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

CE NET COMPTES

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Epargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽²⁾.

• Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,	
• Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires.	
• Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent.	
• Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations. L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.	
- Frais d'abonnement à des services de banque à distance.....	12,50 €/mois soit 150,00 €/an

Alertecureuil Pro (service offrant des alertes de la situation du compte par mail ou SMS)

• Par mail	
- Frais d'abonnement au service	5,00 €/mois soit 60,00 €/an
• Par SMS (dans la limite de 40 SMS/mois)	
- Frais d'abonnement au service	5,00 €/mois soit 60,00 €/an
- par SMS supplémentaire	0,20 €
• Intervention sur contrat existant (activation/désactivation des alertes, modification des paramètres)	
- A partir du service DEI PRO	Gratuit

(1) Selon taux en vigueur.

(2) Hors coût de communication ou de connexion.

Système de paiement en ligne (SP PLUS) TVA

Nous consulter

(Service de sécurisation de paiement sur Internet avec garantie de paiement)

Solution SOL CAP Secur@ccess

Fourniture du lecteur.....	10,80 €
- Cotisation carte.....	7,00 €/an
- Remplacement avant échéance	8,40 €
- Réédition du code confidentiel.....	12,20 €
- Frais d'opposition de la carte	13,17 € TVA

OPÉRATIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Cartes

• Cotisations annuelles

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : carte Visa Business à autorisation systématique	42,40 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : carte Visa Business.....	46,50 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : carte Visa Business.....	48,60 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : carte Visa Business Gold.....	137,00 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : carte Visa Business Gold.....	137,00 €
- Carte de retrait Associatis	29,50 €

• Opérations par carte

- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/ retrait dès le 5^{ème} retrait/mois
---	--

• Opérations sur carte

- Remplacement avant échéance	15,25 €
- Frais d'opposition pour perte ou vol.....	16,00 €

Espace Asso.....

Nous consulter

Une solution clés en main dédiée aux associations, pour faciliter la gestion au quotidien - solution 100% digitalisée, et sécurisée. A découvrir sur www.espaceasso.caisse-epargne.fr.

REMISE D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

• Service dépôt Sécurexpress^{*(1)}

- Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle	
- avec assurance ⁽²⁾⁽³⁾ recette - dépôt	13,00 €/trimestre
- sans assurance recette - dépôt.....	6,32 €/trimestre
- Cotisation carte de dépôt Sécurexpress :	1^{ère} carte gratuite
- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication :	8,10 €
- Frais d'opposition sur carte Sécurexpress.....	14,00 €
- Frais de remplacement de la sacoche si perte ou détérioration.....	14,00 €
- Clé de dépôt supplémentaire	nous consulter

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Associatis essentiel initial

- Tenue de compte
- CE net comptes
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Cotisation à une offre groupée de services..... **6,10 €/mois soit 73,20 €/an**

(1) Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurance IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



Associatis essentiel

- Tenue de compte
- CE net comptes
- Service Rémunération⁽¹⁾
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
- Assistance Protection Juridique Associatis
- Relevé décadaire

Une carte au choix

Avec une carte de retrait Associatis

Cotisation à une offre groupée de services

11,67 € / mois soit 140,00 € / an

Avec une carte Visa Business ou carte Visa Business à autorisation systématique.

13,29 € / mois soit 159,48 € / an

Par carte Visa Business ou carte Visa Business à autorisation systématique supplémentaire

2,08 € / mois soit 24,96 € / an

Avec une carte Visa Business Gold

19,06 € / mois soit 228,72 € / an

Par carte Visa Business Gold supplémentaire

5,90 € / mois soit 70,80 € / an

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

- Par opération..... 8,00 €
 - Dans la limite d'un plafond journalier 80,00 €

DECOUVERTS ET CREDITS

Découvert

• Découvert autorisé ⁽²⁾	Taux de référence + Marge ⁽³⁾
• Découvert non autorisé	Maximum légal ⁽⁴⁾
• Frais annuels de gestion.....	50,00 €

Mobilisation de créances (Dailly)

• Commission de mise en place de dossier	56,00 €
• Commission de bordereau	20,00 €
• Commission de notification	20,00 €
• Commission par créance cédée	7,00 €
• Commission de prorogation, ou de réclamation, ou de modification ou d'impayé	20,00 €/acte
• Frais d'envoi de l'échéancier des créances (mensuel)	5,10 €

Frais de dossier crédits

• Frais de dossier	1,00 % du montant du crédit
- Avec un minimum de perception de	100,00 €

ASSURANCES ET PREVOYANCE (COTISATION ANNUELLE)

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement «association»
 - Cotisation annuelle (taxe assurance comprise)⁽⁵⁾⁽⁶⁾ 16,30 €
- Assistance et Protection Juridique..... 5,00 €/mois soit 60,00 €/an

(1) Selon taux en vigueur.

(2) Sous réserve d'acceptation. Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) du découvert est indiqué aux conditions particulières de l'autorisation de découvert. Ce TAEG indicatif est calculé conformément à l'article R313-2 du code de la consommation sur la base d'une utilisation constante et intégrale sur la durée totale du découvert. Le TAEG réellement appliqué en fonction des conditions d'utilisation est indiqué sur votre relevé de compte.

(3) Le taux débiteur du découvert est affiché en agence.

(4) Dans la limite du taux de l'usure.

(5) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61996212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

(6) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. COVÉA PROTECTION JURIDIQUE, Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 euros – RCS Le Mans 442 935 227 – APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney – 72045 Le Mans Cedex 2. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

INFORMATIONS UTILES



› POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne.

En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Epargne.

› NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

ALLIANZ IARD

Allianz IARD Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 991.967.200 € -1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex- 542 110 291 RCS Nanterre.

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n°07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 euros - RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance)

Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du General de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

➤ DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾ : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

RÉSOUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Département Relations Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER

PAR INTERNET

Caisse d'Epargne CEPAC
Département Relations Client
Place Estrangin Pastre
CS 60108
13254 MARSEILLE CEDEX 6

[https://www.caisse-epargne.fr/cepac/votre-banque/reclamation-et-mediation/\(1\)](https://www.caisse-epargne.fr/cepac/votre-banque/reclamation-et-mediation/(1))

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne CEPAC vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : **reclamation-et-mediation**.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ ou fournisseur d'accès Internet.



> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un ⁽¹⁾ an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur** de la consommation auprès de la caisse d'Epargne CEPAC pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.mediateur-cepac.fr⁽¹⁾	Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Epargne CEPAC BP 5508 - 83097 TOULON CEDEX

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

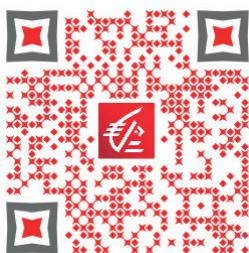
PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR , rubrique « Saisir le médiateur » 	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

BANQUE & ASSURANCES

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :
www.caisse-epargne.fr



Caisse d'Epargne CEPAC, Banque coopérative régie par les art. L512.85 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.100.000.000 euros - Siège social Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180 - Titulaire de la carte professionnelle «transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs» n° CPI 1310 2016 000 009 983 délivrée par la CCI de Marseille-Provence, garantie par la CEGC - 59 avenue Pierre Mendès France- 75013 Paris Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papier n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME.
Crédit photos : Graphicobsession.